



Semaine de sensibilisation au monoxyde de carbone

Liste de contrôle :

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique incolore, inodore et sans saveur. Il résulte de la combustion de substances telles que le propane, le charbon, le gaz naturel, le bois, l'essence et l'huile à chauffage. Si ces combustibles sont brûlés dans une pièce où la ventilation est insuffisante, ils deviennent dangereux et peuvent causer une intoxication et même la mort. Comme la présence de monoxyde de carbone ne s'accompagne d'aucun signe évident, il est difficile de détecter une fuite de ce gaz sans une alarme en bon état de marche. En prenant les simples mesures suivantes à la maison, on peut y prévenir et y détecter la formation de monoxyde de carbone. Jetez régulièrement un coup d'œil à la brève liste de contrôle ci-dessous pour éviter d'être exposé à ce gaz toxique :

Pour prévenir la formation de monoxyde de carbone à la maison :

- Faites vérifier régulièrement vos appareils qui consomment du combustible (c.-à-d. fournaise, chauffe-eau, foyer, cuisinière à gaz, etc.) par un technicien qualifié selon les spécifications du fabricant.
- Vérifiez et remplacez mensuellement votre filtre à fournaise.
- Retirez les débris, la neige et la glace (si nécessaire) qui obstruent vos ouvertures de ventilation intérieures et extérieures ainsi que votre cheminée.
- Assurez-vous que les zones entourant les appareils qui consomment du combustible sont bien rangées.
- Vérifiez régulièrement la flamme qui se dégage des appareils qui fonctionnent au gaz naturel (elle devrait être bleue; une flamme jaune peut être signe de présence de monoxyde de carbone).
- Faites en sorte qu'il y ait un apport en air suffisant (fenêtre ouverte à proximité) lorsque vous utilisez un foyer à bois.
- Ne faites pas tourner au ralenti le moteur de votre véhicule dans votre garage, même si la porte basculante est ouverte.

Pour détecter la présence de monoxyde de carbone dans votre maison

- Installez et entretenez un ou des alarmes de monoxyde de carbone en respectant les instructions du fabricant.
- Inscrivez la date d'expiration sur vos alarmes de monoxyde de carbone à l'aide d'un crayon-feutre.
- Vérifiez à chaque mois vos alarmes de monoxyde de carbone.
- Remplacez annuellement la pile de votre ou vos alarmes de monoxyde de carbone, s'il y a lieu de le faire.
- Dépoussiérez mensuellement votre ou vos alarmes de monoxyde de carbone avec un aspirateur.

En cas de fuite...

- Faites en sorte que toutes les personnes et tous les animaux quittent la maison immédiatement.
- Composez le 9-1-1 ou appelez votre service d'incendie, votre fournisseur de combustible, un entrepreneur en chauffage agréé ou votre compagnie de gaz en vue de procéder à une inspection.
- Si quelqu'un dans la maison ne se sent pas bien, consultez immédiatement un médecin – les symptômes d'une exposition au monoxyde de carbone peuvent comprendre ceux s'apparentant à la grippe – sans fièvre, le dérèglement des fonctions motrices, une douleur à la poitrine, de la fatigue, des étourdissements et des nausées.